

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 9 Absents : 3 Procuration : 1	L'an deux mille treize Le dix huit décembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <u>Date de la convocation</u> : le 12 décembre deux mille treize
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Rodolphe ADAM, , Jean-François BLANDIN, Erwan BELLARD,, William BURNET, Valérie HORCKMANS Chantal BAILLARD <u>Absent avec procuration</u> : Laurent FERAT <u>Absent sans procuration</u> : Frédéric MEGARD Maryline DURET Sasha JONES	

Début de séance : 20 h 45
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Valérie HORCKMANS

1 - OBJET : REGULARISATION DE DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 11 A CORTENGES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le 28 mars 2002, suite à l'enquête publique, une délibération avait validé le déclassement de cette voie.

Aucune suite n'a régularisé ce déclassement et il est indispensable à ce jour de faire le nécessaire auprès d'un notaire pour le financement de cet échange, rappelant que tous les frais notariés étaient pris en charge par la commune.

9 voix POUR , le Conseil Municipal APPROUVE

2 -OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2013, suite à la fixation du montant définitif du fonds national de garantie de ressources (FNGIR):

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
73923 – Reversements sur FNGIR		+ 23.00 €
022 – Dépenses imprévues		- 23.00€

Par 9 voix POUR, Le Conseil Municipal, APPROUVE

3 - OBJET : VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE APRES AVIS DU CTP

Madame le Maire rappelle qu'à la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, l'assemblée a validé le projet de mise en place de la protection sociale complémentaire du personnel titulaire et non titulaire de la mairie pour le risque santé et prévoyance.

(cf délibération n° 13-42 du 13 novembre 2013)

L'avis de la **Commission Technique Paritaire** du 5 décembre 2013 étant favorable, Madame le Maire demande ainsi au Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise en place de la protection sociale.

Par 9 voix POUR , LE Conseil Municipal, APPROUVE

4 – OBJET : Diverses subventions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été faites par diverses associations dont détail ci-dessous.

Association	Subvention décidée
ALLO STOP ALCOOL	300
SCOOT DE CLUSES	200
HARMONIE DE CRUSEILLES	200
LOCOMOTIVE	300
MERCREDI DES NEIGE	1000
RESTO DU COEUR	300

Par 9 voix POUR, Le Conseil Municipal, APPROUVE

5 - OBJET : ECHANGE PHOTOCOPIEUR

En 2010, une délibération avait été prise pour la location d'un photocopieur couleur RICOH MPC 2050. Ce matériel, en constante évolution et des photocopies toujours plus nombreuses nous ont amené à revoir ce contrat.

La Société Audit Conseil Impression, nous propose la reprise de ce matériel pour un matériel plus performant et moins coûteux au coût/copie en installant un photocopieur couleur RICOH MPC 2051 pour 150 € HT/mois.

Par 9 voix POUR, Le Conseil Municipal, APPROUVE

6 – OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la circulaire du 28/02/2013, fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales aux montants maximums revalorisés pour 2013 (comme celle de 2012) octroye la somme de 260 € brute à la personne en charge du gardiennage

Par 9 voix POUR, Le Conseil Municipal, APPROUVE